



Rubrique: Poursuites pour dettes

Sous-rubrique: Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite

Date de publication: SHAB 29.03.2022

Publications supplémentaires: KABVD 01.04.2022

Date d'échéance prévue: 29.03.2023

Numéro de publication: SB01-0000002510

Entité de publication

Office des poursuites du district de Lausanne, Chemin du Trabandan 28, 1006 Lausanne

Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite Fondation du Vivarium de Lausanne en liquidation

Débiteur(s):

Fondation du Vivarium de Lausanne en liquidation
CHE-106.097.613
Chemin de Boissonnet 82
1010 Lausanne

Objet(s) à vendre aux enchères:

Parcelle RF No 7076 sise sur la Commune de Lausanne, ch. de Boissonnet 82, plan No 69, consistant en : Bâtiments avec affectation mixte 623m², jardin 1768m², forêt 3584m², surface totale 6'522m².

Estimation ECA année 2022, indice 125 (01.01.2021) : Bâtiment No 15610 CHF 117'411.00, Bâtiment No 15107 CHF 760'463.00

Estimation de l'Office selon rapport d'expertise : CHF 528'500.00.

Parcelle RF No 175 sise sur la Commune du Mont-sur-Lausanne, Route de la Clochette, plan No 17, consistant en : Forêt 916m².

Estimation fiscale RG 94 : CHF 1'800.00.

Estimation de l'Office selon rapport d'expertise : CHF 1'500.00

Vente aux enchères

Le 06.07.2022 à 10:00 heure, Salle des ventes juridiques de l'Office des poursuites du district de Lausanne, ch. du Trabandan 28, 1014 Lausanne

Remarques juridiques:

Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE).

Pour autant qu'elles ne soient pas constatées par les registres publics, les prétentions non annoncées dans le délai imparti sont exclues de la participation au produit de la vente. De même, les créanciers nantis de titres de gage doivent annoncer leurs créances garanties par nantissement. Référence est par ailleurs faite aux conditions de mise aux enchères. Publication selon les art. 133, 134, 135, 138 LP; art. 29 de l'ORFI du 23 avril 1920.

Remarques juridiques complémentaires:

Vente requise par le créancier gagiste en 1er, 2ème et 3ème rang.

Délai de production: 27.04.2022

Date de dépôt des conditions de vente et de l'état des charges: à partir du 20.05.2022

Point de contact:

Office des poursuites du district de Lausanne
Chemin du Trabandan 28
1006 Lausanne